

AMAP « Les paniers de Pontoch »

Association loi 1901, domiciliée à
Mairie, avenue de Fontainebleau,
77310 Saint-Fargeau-Ponthierry

EARL Les chèvres de Gabveau

Au capital social de 10 000€
Siège social : 4 lieu-dit Gabveau
45340 SAINT MICHEL
N°RCS : 831 647 581
N°SIRET : 831 647 581 00014
N°ILU 45294001
N°TVA : FR 32 831647581
N°élevage : 45 294 556

CONTRAT FROMAGES DE CHEVRE AU LAIT CRU 2019

Ce contrat instaure un partenariat avec l'EARL « Les chèvres de Gabveau », élevage de chèvres laitières et production de fromages de chèvres au lait cru à Gabveau, Saint-Michel (45).

En souscrivant ce contrat, nous préachetons des crottins de chèvre produits dans le respect d'une agriculture paysanne. Nous aidons, de ce fait, l'EARL partenaire à mieux gérer sa production et consommons des produits dont nous connaissons la provenance et les méthodes d'élevage.

Ce contrat est organisé par l'AMAP « Les paniers de Pontoch » et, à ce titre, régi par les statuts de l'association.

Volume des abonnements :

Les abonnements se comptent par lot de 2 fromages et par mois sur 12 livraisons, de janvier à décembre 2019 inclus. Le prix est de 5.50€ TTC le lot de 2 fromages (crottin ou faisselle, affinages différents à choisir lors des livraisons). Il tient compte des frais de déplacements.

Livraison et distribution :

La livraison se fera sur le parking du magasin TRUFFAUT, 77310 saint Fargeau Ponthierry. par la productrice, le samedi matin de 11h à 12h

En cas d'empêchement, les fromages peuvent être récupérés par la personne de votre choix. Il n'y aura pas de réajustement le mois suivant.

Dates de distribution : 19 janvier, 2 février, 23 mars, 27 avril, 18 mai, 8 juin, 13 juillet, 10 août, 7septembre, 5 octobre, 9 novembre, 7 décembre.

Engagement :

Ce contrat donne droit à des fromages issus de chèvres nourries au foin, aux granules de luzerne et de betterave, sans OGM ni farines animales. J'accepte les risques inhérents à ce genre d'élevage, comme de ne pas recevoir la totalité de ma part en cas d'aléas. L'EARL respecte la charte de l'agriculture paysanne dans son mode d'élevage.

NOM.....
ADRESSE.....
.....
COURIEL.....
TEL.....

Je, soussigné(e) membre adhérent de l'association « Les paniers de Pontoch » à jour de ma cotisation 2019 souscris un abonnement comprenant :

Montant dû : 5,50 € (le lot) x (Nombre de lots) x 12 livraisons =€

Numéro et montant du chèque (ainsi que le nom si différent du contrat):

Chèque 1 (correspondant à 6 livraisons sera encaissé en janvier 2019):

Chèque 2 (correspondant à 6 livraisons sera encaissé en juin 2019):

CONTRAT À SIGNER ET A IMPRIMER EN 2 EXEMPLAIRES ACCOMPAGNE DE DEUX CHÈQUES LIBELLES A L'ORDRE DE « EARL LES CHEVRES DE GABVEAU »

Les sacs plastiques étant interdits, merci d'apporter vos sacs et/ou boîtes pour transporter vos commandes.

Fait à.....le.....

Signature de l'adhérent

signature du gérant